
Lettre du représentant Roux-Fazillac, en mission dans le département de la Dordogne, qui fait part des mesures prises, du renouvellement de l'administration du département et de l'affaiblissement de la superstition, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Pierre Roux-Fazillac

Citer ce document / Cite this document :

Roux-Fazillac Pierre. Lettre du représentant Roux-Fazillac, en mission dans le département de la Dordogne, qui fait part des mesures prises, du renouvellement de l'administration du département et de l'affaiblissement de la superstition, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 483-484;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40805_t1_0483_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

en état d'arrestation et conduire à *Egalité-sur-Marne*; nous pensons qu'il importe à la chose publique qu'ils soient promptement jugés, pour que des abus aussi criminels ne se renouvellent pas.

« Nous espérons aussi faire, dans ce département, une riche moisson de toutes les guenilles sacrées. La voix de la philosophie et de la raison est plus forte que celle de l'imposture et du mensonge. L'empire des prêtres est détruit; et les droits imprescriptibles du peuple sont éternellement assurés.

« Nous avons planté ici l'arbre de la liberté, aux acclamations des sans-culottes de *Laon* et de *Paris*. Cette fête a été brillante, en dépit des aristocrates qui étaient au désespoir; les airs ont retenti de chants joyeux, d'hymnes patriotiques; on n'entendait que ces exclamations, si consolantes et si douces pour le cœur de l'homme libre : *Vive la République ! vive la Montagne ! Haine implacable aux tyrans et aux fanatiques !*

« Nous ne quitterons pas ce département sans l'avoir complètement purgé des aristocrates qui l'infestaient.

« Salut et fraternité.

« S. B. LEJEUNE; ROUX.

« P. S. Nous attendions à vous parler de l'arrestation que nous avons faite de *Sainte-Foy*, il y a quinze jours, ainsi que nous en avons instruit le comité de Salut public, que les renseignements dont nous avions besoin pour découvrir ses complices nous fussent parvenus. Nous allons maintenant vous le faire passer sous bonne et sûre garde.

« Notre collègue *Dumont* a dû voir avec plaisir que nous avions rempli à l'avance la mission dont vous l'aviez chargé.

« Nos mesures sont également prises pour le changement de plusieurs membres des administrations, et nous espérons déposer aussi à notre retour à *Paris* des objets dignes de figurer à l'Hôtel des Monnaies. »

On insérera de même au « Bulletin » une lettre de Roux-Fazillac [ROUX-FAZILLAC], représentant du peuple, qui donne à peu près les mêmes détails sur Périgueux et le département de la Dordogne (1).

Suit la lettre de Roux-Fazillac, représentant du peuple dans le département de la Dordogne (2).

Roux-Fazillac, à la Convention nationale.

« Périgueux, le 23^e brumaire de l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyens mes collègues,

« Des intrigants et des prêtres ont un moment refroidi le patriotisme des citoyens de ce département, et particulièrement de la commune de Périgueux; mais ces hommes, qui étaient dangereux, même dans le lieu de leur détention,

ont été transférés dans d'autres départements, et le thermomètre du patriotisme est remonté à sa première hauteur.

« L'administration du département, fédéralisée par le perfide Pépand, est renouvelée; celles des districts vont être épurées, et généralement tous les fonctionnaires publics, ou inciviques, ou fédéralistes, ou modérés vont céder leurs places à des citoyens plus dignes de les remplir.

« La machine terrible inventée par *Guillot* est en permanence. Un agent, un valet d'aristocrates, provocateur de la royauté, a supporté la peine due à son crime.

« *Mandarid*, ancien commissaire du roi, contre-révolutionnaire et conspirateur reconnu, subira sans doute la même sort; il a été transféré de *Bordeaux* à *Périgueux*, et j'ai pensé que, pour imprimer la terreur dans l'âme de ses complices, il fallait qu'il fût jugé dans le lieu même où il avait cherché à exciter la guerre civile.

« A mesure que le patriotisme reprend ici son énergie, la superstition s'affaiblit et s'éteint dans la même proportion, et le philosophe révolutionnaire doit voir avec plaisir que dans ces pays, autrefois dominés par le fanatisme, l'empire des prêtres n'a pas survécu longtemps à celui des rois.

« J'ai nommé des missionnaires d'un nouveau genre; ils vont dans les églises des campagnes recueillir les vases, ci-devant sacrés; la collecte est déjà considérable, elle augmente chaque jour, à chaque instant. Elle paraîtra un jour, au moins en partie, à votre barre. On persuade aux faibles qui veulent encore des miracles, que le vin ne se change pas moins en sang dans un vase d'étain que dans un calice d'or. Ainsi, la Convention nationale peut croire que dans quelques mois tous ces petits monuments de la fourberie sacerdotale seront, si elle le veut ainsi, transformés en monnaie républicaine.

« Mais que le culte de la liberté, qui n'est point une divinité factice, succède promptement et dans nos temples mêmes, à ces vaines et ridicules parades qu'on y a jouées trop longtemps, que *Marat* et *Pelletier* soient désormais les saints que nous invoquons.

« Le premier jour de cette décade, on a célébré dans l'ancienne cathédrale de cette commune, en l'honneur de ces deux martyrs de la liberté une fête, en même temps simple et majestueuse; une montagne escarpée en était la seule décoration, *Pelletier* et *Marat* la gravissaient pour aller couronner la liberté et, arrêtés dans leur marche, ils succombaient sous le fer de leurs assassins.

« Un jeune orateur, qui sans doute un jour brillera à la tribune du corps législatif, a loué ces deux grands hommes d'une manière digne d'eux, et la fête a été terminée par un feu de joie dans lequel une immensité de titres féodaux ont été réduits en cendres. Autour de ce nouvel autodafé, ont dansé en chantant l'hymne à la liberté, les autorités et des députations des Sociétés populaires de tout le département. De semblables fêtes raniment en un jour l'esprit public pour longtemps.

« Autant qu'il est en moi, j'ai cherché à faire aimer ici la liberté qui est incompatible avec les rois; mais quoique je n'y sois que depuis peu de jours, et que ce que j'y avais à faire ne soit pour ainsi dire qu'ébauché, vous me rappelez à mon premier poste, je m'y rends; cependant, je le dis avec vérité, le moment n'est pas encore venu de laisser ce département sans un repré-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801. Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 405.

sentant, et je vous invite à y en envoyer un de nouveau.

« ROUX-FAZILLAC.

« P. S. Ma lettre était écrite quand j'ai appris que le comité de Salut public, auquel j'en avais fait connaître la nécessité, m'accordait un délai de quinze jours. La Convention sentira que ce délai était nécessaire, indispensable même quand elle saura que Pinet et moi, destinés d'abord pour ce département, fûmes entraînés, pour des affaires urgentes, lui à Agen, et ensuite à Bayonne, et moi dans le département de la Charente, et qu'ainsi le département de la Dordogne était resté sans représentant. Il en est résulté que la levée des jeunes gens de 18 à 25 ans n'y est point opérée, et que le décret du 23 août est, à cet égard, comme s'il n'eût pas été rendu. Je hâte tout pour son exécution, la Convention nationale confirmera sans doute ce qu'aura arrêté le comité de Salut public à mon égard : l'intérêt de la République le demande. »

Les représentants du peuple Laignelot et Lequinio écrivent de Rochefort qu'ils envoient un ballot de lettres de prêtres et un ciboire ; ils annoncent en même temps que les habitants de l'Île-d'Aix envoient également un ballot plein de ciboires, d'étuis à graisse, en un mot tous les gobelets et gibecières de leurs défunts charlatans religieux, et que toutes les municipalités des environs leur ayant demandé où déposer les leurs, ils leur ont indiqué la Monnaie de la Rochelle.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Laignelot et Lequinio (2).

Laignelot et Lequinio, représentants du peuple, à la Convention nationale.

« Rochefort, le 25 brumaire de l'an II.

« Nous profitons, citoyens, d'un courrier extraordinaire que nous envoyons au comité de Salut public pour vous faire passer un ballot de lettres de prêtres qui ont été déposées à la municipalité; nous vous envoyons aussi, par la même occasion, une marmite à bons dieux qui nous a été remise par le citoyen Gruel, dont nous joignons ici la lettre qu'il nous a écrite. Hier une députation de l'île d'Aix vint nous prévenir qu'elle venait de charger pour vous, à la messagerie, un ballot renfermant toutes les boîtes à bon dieu de cette île, les étuis à graisse, en un mot les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatans religieux; toutes les municipalités des environs nous ont demandé où déposer les leurs, nous avons indiqué la Monnaie de la Rochelle, parce que nous ferons joindre les niaiseries et toutes les autres matières d'or et d'argent qui y sont déjà déposées et que nous allons vous faire expédier en peu (*sic*).

« LAIGNELOT; LEQUINIO. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801; *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793). Aulard : *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 447.

Le président du tribunal du district de Rochefort, aux citoyens Lequinio et Laignelot, représentants du peuple (1).

« Rochefort, le 24 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Permettez-moi, je vous prie, citoyens représentants, de vous exprimer l'admiration et l'enchantement que me causent les miracles que vous opérez chaque jour, ainsi que vos collègues. La saine morale que vous enseignez a enfin réveillé le peuple français de la profonde léthargie et de l'ignorance dans lesquelles les despotes et les prêtres l'ont si soigneusement entretenu pendant tant de siècles. Je vois avec une satisfaction infinie une multitude de communes adresser à la Convention nationale leurs saints d'argent, et toutes les autres superfluités consacrées à un culte superstitieux uniquement inventé par l'orgueil et l'ambition.

« Et moi aussi, citoyens représentants, je crois aux prodiges que vous faites, je participe de tout mon cœur au dévouement des bons citoyens pour vous en donner un léger témoignage, mais sincère. Je vous prie de recevoir favorablement l'offrande que je fais à la patrie d'un calice que mes auteurs m'ont laissé, et qui servait à dire la messe à une chapelle domestique en campagne, je regrette seulement que l'ouvrier n'y ait pas employé plus de matière, et que cet objet approche trop du denier de la veuve.

« Salut et fraternité.

« GRUEL. »

Liste des prêtres du département de la Charente-Inférieure, qui ont remis leurs lettres de prêtrise (2).

René Lapaix, ex-curé de la paroisse du Thou.
Jacques Bonnet, ex-capucin.
Jean-Baptiste-Élie Forget, instituteur public à Saintes.
Pierre Favre, ex-curé de Surgères.
Jean Gaulier, ex-curé de Saint-Pierre, près Surgères.
Jean-Baptiste Bardou, ex-curé de Ciré.
Jean-Baptiste Allion, curé de Saint-Marc.
Simon-Marie Millien, ex-curé d'Ardillière.
Louvet, ex-curé d'Ainzac.
Vaudergnant, ex-curé de Gimozac.
Louis Augier, ex-curé de Vandré (n'a pas encore remis ses lettres).
Guillaume Gilles Olivier, ex-curé de Saint-Pardoul.
Joseph Perra, ex-curé de Saint-Pierre d'Amilly.
Jean Traineau, ex-curé de Marsais.
Simon-Louis Gérard, ex-curé des Sables (n'a pas encore remis ses lettres).
Jean-Baptiste Chauveau, ex-curé de Bouets.
Jean-Henry Michaud, ex-curé de Virson.
Jacques Delezay, ex-curé de Muron.
Jean-François Gautier, ex-curé de Saint-Saturin-du-Bois.
Jean Mallet, ex-curé de Saint-Savinien.
Jean Sicard, desservant de Roufiac.
Pierre Dulac, ex-curé de Dolus, île d'Oléron.
Jean-Louis Doufin, ex-curé de la Tremblade.

(1) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801.

(2) *Ibid.*